

Mobilisation des outils RLP et SIL

			Outils pouvant être mobilisés
1^{er} cas : Territoire soumis à une interdiction ABSOLUE			
Ex : site classé des Gorges du Tarn	En agglomération :	Pas de publicité Pas de pré-enseignes	Possibilité de mobiliser la SIL pour signaler les services et équipements
	Hors agglomération :	Pas de publicité Pas de pré-enseignes	
2^o cas : Territoire soumis à une interdiction RELATIVE			
Ex : aire d'adhésion du parc national des Cévennes	En agglomération :	Pas de publicité Pas de pré-enseignes	Possibilité de réintroduire la publicité et les pré-enseignes en agglomération par un RLP Possibilité de mobiliser la SIL pour signaler les services et équipements
	Hors agglomération :	Pas de publicité Pas de pré-enseignes	Possibilité de mobiliser la SIL pour signaler les services et équipements
3^o cas : Reste du territoire			
	En agglomération :	Publicité possible Pré-enseignes possibles	Possibilité d'établir un RPL pour adapter le RNP aux enjeux du territoire
	Hors agglomération :	Pas de publicité Possibilité de pré-enseignes dérogatoires	Possibilité de mobiliser la SIL pour signaler les services et équipements n'entrant pas dans le champ des pré-enseignes dérogatoires

Quel que soit le territoire, il est toujours possible de mobiliser la SIL pour une signalisation plus qualitative, hors ou en agglomération.